



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur de règlement

Municipalité du Canton Arundel

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement suivant entre en vigueur :

Règlement #265 révisant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 115 afin d'en effectuer la mise à jour et d'en préciser la portée

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, pendant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village.

Donné à Arundel, ce 29^{ième} jour d'avril 2022.

PUBLIC NOTICE

Entry into force of a by-law

Municipality of the Township of Arundel

Public notice is hereby given by the undersigned that the following by-law has entered into force:

By-law #265 revising the By-law concerning minor exemptions to urban planning by-laws number 115 in order to update it and clarify its scope

A copy of this by-law is available for consultation during office hours at the Town Hall located at 2 Village Street.

Given in Arundel, April 29th 2022.

Carole Brandt

Secrétaire trésorière adjointe /Assistant secretary-treasurer

